

**EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
de l'AVEYRON**

Commune d'ARGENCES EN AUBRAC

Séance du 24 octobre 2019

NOMBRES DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	37
Convocation en date du 17/10/2019		

**Objet : Tarification pour prestation
« diagnostic assainissement collectif »**

L'an deux mille dix-neuf
Et le vingt-quatre octobre à 20 heures 30

Suivant Arrêté Préfectoral n°2015-322 01 BCT du 18 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle d'ARGENCES EN AUBRAC, à compter du 1^{er} janvier 2016,
Se sont réunis les membres en exercice du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean VALADIER, Maire,

Présents : BALDY Wilfried, BALITRAND Michel, BATUT Eric, BES Michel, BOISSONNADE Colette, BORIE Jean-Claude, CANTUEL Annick, CARRIE Roland, CHABRAT Henri, DAGES Alain, DELBOR Corinne, DELMAS Laurent, DUMAS Michel, FEYBESSE Colette, FRANC Serge, FRANC Christian, GARREL Thierry, GASQ Christiane, GIRBAL Bernard, IGNACE André, IMBERT Arnaud, JOULIA Patricia, LANNE Marie-Pierre, LOUVRIER Paulette, MAGNE Anne, MAXCH Olivier, MOULIAC Philippe, RAYMOND André, RICHARD Jean-François, ROUQUETTE Michel, VALADIER Géraud, VALADIER Jean, VENZAC Jean-Baptiste, VEZY Jean-Michel.

Excusés/Représentés :

ALBOUZE Geneviève, BIRON Gérard, CAYLA David, CAYRON Huguette (pouvoir à P. LOUVRIER), CONQUET Céline, LEBOULENGER Janine (pouvoir à A. RAYMOND), MIQUEL Vincent (pouvoir à J. VALADIER), ROLLAND Frédéric, SOUREIL Claude, VABRET Murielle, VAISSIER Hugues.

Absents :

BARRAUD Pierre, BESOMBES Rosine, BESOMBES Jean-Bernard, BOUYSSOU Alexandre, CHAYRIGUES Marie-Laure, CONDON Jean-Eugène, DELTHEIL Claire, DIJOLS Jean-Pierre, DOMERGUE Géraldine, DROUILLET Julien, GASQ Marie-Paule, IMBERT Laurent, NAYROLLES Gilbert, PRAT René, RAFFY Daniel, RIGAL Jean-Pierre, RODIER Marcel, TERRISSE Jean-François, VACOSSIN Patricia, VAYSSIERE Odile, VENZAC Benoît.

Monsieur Michel DUMAS est nommé secrétaire de séance.

Vu l'article L 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) stipulant que les communes assurent le contrôle des raccordements au réseau public de collecte,

Vu l'article L 2121-29 du C.G.C.T. précisant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu l'article L 2122-21 du C.G.C.T. énonçant que le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2011, la réalisation d'un diagnostic des installations d'assainissement non collectif a été rendue obligatoire par le législateur dans le cadre de la vente d'un bien immobilier.

Il précise que les offices notariaux réclament fréquemment des vérifications de la conformité des raccordements d'immeubles au réseau d'assainissement collectif car ils se doivent d'informer l'acheteur du type de système d'assainissement et du caractère lié aux normes.

Un contrôle de conformité des installations d'assainissement collectif qui est rendu nécessaire avant la signature du compromis de vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation, d'un établissement industriel, commercial et/ou artisanal.

Aussi, il est proposé de remettre un diagnostic lié à la conformité du raccordement de ces biens au réseau d'assainissement collectif, lors d'une mutation, notamment pour les raisons suivantes :

- service rendu à égalité entre les usagers du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et les usagers de l'Assainissement Collectif (AC),
- détection des anomalies de raccordement (domaines privé/public),
- suppression au fur et à mesure des eaux claires parasites dans les réseaux et par voie de conséquence, dans les stations de traitement des eaux usées.

Monsieur le Maire informe que le bureau des Maires réuni le 16 septembre 2019 a émis un avis favorable à l'instauration d'une tarification de ce contrôle, à hauteur de 80€ par prestation.

Où l'exposé et la proposition faite, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- décide d'instaurer à charge du vendeur et à compter du 1^{er} janvier 2020, une redevance d'un montant de 80€/prestation pour le contrôle de la conformité du raccordement des biens immobiliers, dans le cadre d'une mutation,
- précise que le coût du contrôle sera facturé directement au Notaire et le tarif de la prestation révisable, suivant nouvelle décision,
- dit que le contrôle sera assuré par le service technique de la Mairie d'ARGENCES EN AUBRAC,
- souligne qu'une fiche de renseignements (ou demande) distribuée par la Commune, sera complétée et signée par le Notaire et retournée en Mairie d'ARGENCES EN AUBRAC avant tout contrôle,
- exige que le propriétaire du bien ou son représentant, soit présent (obligatoirement) lors du contrôle avec prise de rendez-vous préalable auprès du service technique,
- note que la Commune dispose d'un délai de trois semaines pour réaliser le contrôle après réception de la fiche de renseignements (ou demande) complète,
- et plus généralement, souhaite que toutes formalités nécessaires soient faites auprès des autorités et services compétents suite à l'instauration d'une redevance « diagnostic assainissement collectif » lors de mutation(s), après demande.

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois, et an susdits

M. le Maire,

Jean VALADIER

Et envoi en Préfecture, le 3 décembre 2019
Pour extrait conforme.

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie d'Argences en Aubrac, Aveyron. The stamp contains the text 'Mairie Argences en Aubrac' and 'Aveyron' with a star. A blue ink signature is written over the stamp.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Tarification pour prestation "diagnostic assainissement collectif"

Date de décision: **24/10/2019**

Date de réception de l'accusé **03/12/2019**

de réception :

Numéro de l'acte : **24102019_148**

Identifiant unique de l'acte : **012-200055846-20191024-24102019_148-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **8 .8 .1**

Domaines de competences par themes

Environnement

réseau humide (eau, assainissement)

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

Nom du fichier : **ass collectif.pdf (99_DE-012-200055846-20191024-24102019_148-DE-1-1_1.pdf)**